

Retraite par points et parentalité

D'après de gouvernement, la réforme des retraites sera favorable aux parents et aux femmes, info ou intox?

FO

Système actuel

4 trimestres accordés à la mère pour la naissance d'un enfant avant 2004 (2 trimestres pour les enfants nés après 2004)

Majoration de 10% pour chaque parent à partir du 3^{ème} enfant (+5% pour les suivants)

Système par points

Suppression des trimestres accordés par enfant

Majoration de 5% par enfant dès le premier enfant, à répartir entre les parents (par défaut à la mère)

Avec la retraite par points, une femme avec deux enfants devra travailler jusqu'à **1 an de plus** (8 trimestre perdus) pour avoir une retraite à taux plein.

La majoration de 5% dès le premier enfant (2,5% par parent) est très très loin de compenser la diminution de pension qu'entraîne le passage à la retraite par points (voir fiches par corps professionnel).

Avec des enfants, la retraite par points, c'est travailler plus longtemps pour toujours moins de retraite

**A partir du 5 décembre
Dire NON !**